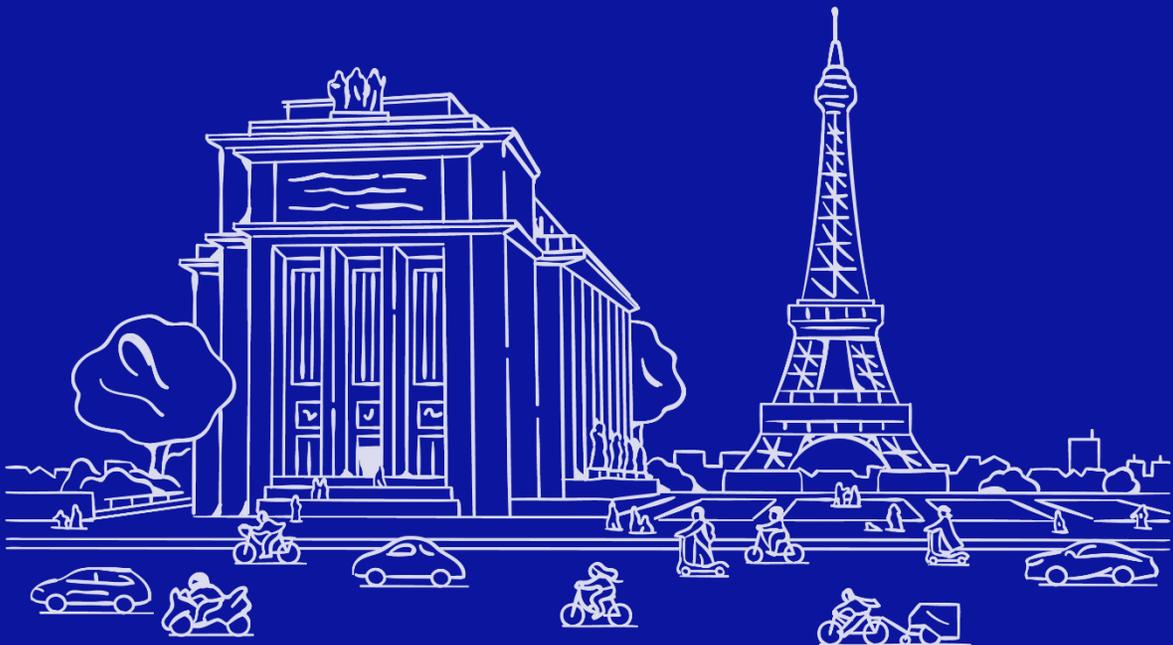




TROCADERO
CAPITAL
PARTNERS

Politique d'investissement durable

2024



OBJET ET PORTEE

Le présent document énonce les grandes lignes de la **politique d'investissement durable** de Trocadero Capital Partners (ci-après « TCP »).

Cette politique manifeste l'engagement de TCP dans une **démarche d'investissement responsable** et s'applique aux interactions de TCP avec l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétés financées, collaborateurs, partenaires...).

Elle permet de répondre aux obligations du **Règlement (UE) 2019/2088** du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure »).

A PROPOS DE TROCADERO CAPITAL PARTNERS

Trocadero Capital Partners (TCP) est une société de gestion indépendante, spécialisée dans l'investissement en fonds propres et quasi-fonds propres dans des PME, afin de favoriser leur développement et leur transmission.

TCP est un groupe de gestion d'actifs agréé par l'AMF sous le numéro GP-13000033.

Plus d'informations disponibles sur www.trocaderocp.com

NOS ENGAGEMENTS

NOTRE CONVICTION

La prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est une composante essentielle de notre métier d'investisseur : elle concilie durablement impact financier et impact extra-financier. En faisant de l'ESG un axe stratégique fort, nous aidons les entreprises dans lesquelles nous investissons à s'adapter aux grands enjeux sociétaux pour créer de la valeur tout en préparant l'avenir.

La préservation de notre environnement et la promotion de pratiques socialement responsables renforcent la résilience des entreprises sur leurs territoires, tout en augmentant leur pouvoir d'attraction. Nous sommes convaincus qu'une politique d'investissement responsable associée à un accompagnement actionnarial engagé contribuent à l'amélioration de la performance globale des entreprises.

Notre approche d'investisseur responsable bénéficie à l'ensemble de nos parties prenantes : les sociétés que nous finançons sont encouragées dans leur démarche de développement durable ; les capitaux de nos investisseurs sont ainsi gérés de manière responsable et éthique ; et nos équipes sont portées par un projet sociétal qui apporte sens et satisfaction.

TCP s'engage à :

- **Intégrer l'ESG aux décisions d'investissement** : chaque décision d'investissement repose sur une analyse documentée des critères ESG du dossier ;
- **Accompagner les participations dans leur démarche RSE** : chaque entreprise du portefeuille bénéficie de notre accompagnement pour construire sa stratégie RSE ;
- **Rendre compte de ses actions en matière d'ESG** : grâce à un suivi périodique en matière d'ESG, TCP s'engage à rendre compte de ses actions, notamment dans les rapports périodiques de ses fonds et la revue ESG annuelle de la société de gestion.

INITIATIVES ET ENGAGEMENTS EXTERNES

Engagée au quotidien pour des politiques d'investissement plus durables et inclusives, TCP s'implique au travers de plusieurs initiatives :

- **UN PRI** : l'adoption de la charte des Principes pour l'Investissement Responsable édictée sous l'égide des Nations Unies confirme l'engagement de TCP en matière de développement durable et l'intégration des critères extra-financiers dans sa gestion et sa stratégie d'investissement, ainsi que dans le développement des entreprises de son portefeuille.
- **IC International** : TCP reconnaît par cet engagement les effets du changement climatique sur l'économie et les risques qu'il représente pour les entreprises. TCP se mobilise pour contribuer, à son niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique sous la barre des 2°C. TCP contribue ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de son portefeuille, tout en oeuvrant à une performance durable.
- **France Invest** : par la signature de la charte Parité France Invest, TCP s'engage à adopter des pratiques de recrutement inclusives et à mettre en place des mesures pour attirer et retenir les talents féminins. TCP veille également au respect de cette parité dans chacune des sociétés de son portefeuille.



- **Association pour la transition bas carbone (ABC)** : Trocadero Capital Partners est adhérent de l'Association pour la transition Bas Carbone. Créée en 2011 par l'ADEME et l'APCC, elle porte et diffuse la méthodologie du Bilan Carbone® au sein d'une communauté d'experts. Notre adhésion nous permet d'obtenir accès aux outils et méthodes afin d'accompagner les participations dans la mesure d'empreintes carbone conformes aux méthodologies Bilan Carbone®, GHG Protocol et BEGES, ainsi que dans la mise en oeuvre de leur stratégie de décarbonation.
- **Level 20** : TCP favorise l'augmentation du nombre de talents féminins dans le secteur du private equity, avec l'objectif d'atteindre au moins 20% de femmes à des positions senior.



POLITIQUE RSE INTERNE

TCP s'attache à être exemplaire en matière de RSE. TCP veille en particulier à réduire son empreinte carbone et a entrepris notamment les actions suivantes :

- Mesure annuelle du bilan carbone depuis 2021 et plan de réduction ;
- Approvisionnement en électricité d'origine renouvelable ;
- Incitation aux bons réflexes en matière de tri des déchets, de consommation de papier et d'eau et d'économie d'énergie ;
- Abandon de l'utilisation des bouteilles et des canettes à usage unique ;
- Organisation des séminaires internes en France et transport des collaborateurs en train ;
- Organisation d'une fresque du climat pour l'ensemble des collaborateurs ;
- Achat de matériel reconditionné et politique de réparation des appareils numériques pour favoriser l'allongement de leur durée de vie ;
- Mise en place volontaire d'un plan de mobilité employeur : utilisation prioritaire du train pour tous les déplacements en Europe et pour tous les collaborateurs, déploiement du forfait mobilité durable afin d'encourager les moyens de transports plus écologiques (vélo, covoiturage...).

Sur le plan social, TCP place le développement individuel et collectif au cœur de sa responsabilité d'employeur, en encourageant l'initiative et en développant l'employabilité de ses collaborateurs.

GOVERNANCE ET MOYENS DEDIES

GOVERNANCE ESG

La gouvernance de TCP est une gouvernance collégiale composée d'un directoire (un président et deux directeurs généraux) et d'un Conseil de Surveillance indépendant (4 professionnels expérimentés du secteur financier). L'ESG est à l'ordre du jour d'au moins un conseil par an.

L'équipe responsable de l'ESG (un managing partner, une partner, et une Impact Manager dédiée à l'ESG) définit la politique ESG de TCP et coordonne la démarche ESG auprès de l'ensemble des collaborateurs. Ceux-ci sont formés et sensibilisés pour agir en véritables relais d'influence auprès des entreprises du portefeuille.

Chaque collaborateur de l'équipe TCP est garant et responsable de la bonne mise en application de la politique d'investissement responsable et de l'atteinte des objectifs ESG.

FORMATION INTERNE

Dans une logique d'appropriation et de diffusion, **les équipes de TCP sont régulièrement formées sur les enjeux ESG**, et notamment sur les opportunités et risques de durabilité. Nous organisons plusieurs sessions de formation par an afin de nous assurer que tous les employés disposent de connaissances et compétences suffisantes sur les questions ESG pour prendre en compte la durabilité à chaque étape du processus d'investissement.

A l'embauche, les collaborateurs suivent systématiquement une formation donnée par l'Impact Manager et doivent attester avoir pris connaissance des documents relatifs à la procédure d'investissement responsable.

Tout au long de l'année, des sessions de formation sont régulièrement organisées et animées par des intervenants extérieurs (RCCI externalisé ou experts thématiques), le RCCI dirigeant et l'Impact Manager. Ces formations couvrent les thématiques suivantes :

- Environnement réglementaire relatif à la finance durable et veille sur les évolutions ;
- Dispositif opérationnel mis en œuvre par la société de gestion ;
- Partage de bonnes pratiques d'accompagnement des entreprises en portefeuille sur les sujets RSE ;
- Sensibilisation les collaborateurs à des sujets spécifiques (climat, biodiversité, handicap, etc.).

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération des collaborateurs de TCP intègre la prise en compte des risques de durabilité et sera renforcée à l'avenir. La politique de rémunération de TCP repose sur un cadre de rémunération raisonnable et approprié afin de garantir que les collaborateurs ne soient pas encouragés à prendre des risques jugés excessifs ou inappropriés y compris en ce qui concerne les risques en matière de durabilité.

Toute décision relative à l'attribution de la rémunération variable pour une équipe ou pour un collaborateur prend en compte le résultat de la société et de l'équipe et intègre progressivement des critères ESG, notamment en termes de risques en matière de durabilité.

L'équipe de gestion du fonds Trocadero Environnement et Performance I (TEP) s'est d'ores et déjà engagée à indexer 20% du carried interest à l'atteinte des objectifs environnementaux du fonds.

DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

Dans un monde en constante évolution, TCP contribue à renforcer la pérennité des entreprises partenaires en intégrant les enjeux sociétaux et environnementaux dans leur stratégie de développement, d'innovation, de différenciation et de création de valeur.

Le dialogue est un élément essentiel de la stratégie d'investissement responsable de TCP. La société gère ses portefeuilles d'investissement dans une relation de proximité avec le management. Ainsi, TCP accompagne les entreprises du portefeuille dans la mise en œuvre de leur stratégie, de leur politique de gestion des risques, de leur politique environnementale, sociale et de leur gouvernance. Toutes les sociétés en portefeuille bénéficient de l'accompagnement RSE proposé par TCP.

POLITIQUE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

TCP s'engage à poursuivre ce dialogue avec les dirigeants et les autres actionnaires des entreprises en portefeuille tout au long de l'investissement. Ces échanges sont privilégiés par la participation active aux

instances de gouvernance (Conseil de Surveillance ou d'Administration) et par l'exercice des droits de vote lorsque la société de gestion en est dotée.

Lorsque TCP bénéficie d'un rôle de censeur, la société de gestion reste tout aussi proactive dans la sensibilisation des dirigeants et des autres membres du Conseil sur l'importance des enjeux de durabilité dans la stratégie des participations (identification des risques et opportunités, définition d'objectifs d'amélioration et d'indicateurs de suivi).

Notre politique de vote favorise les projets d'entreprises pérennes pour une création de valeur équitable. TCP veille au respect des principes de bonne gouvernance et de déontologie professionnelle, tout en favorisant l'instauration d'une politique sociale propice au recrutement et à la rétention des talents. TCP vote dans l'intérêt exclusif des investisseurs des fonds que la société de gestion gère.

INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE ET DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DANS LE CYCLE D'INVESTISSEMENT

DEMARCHE GENERALE

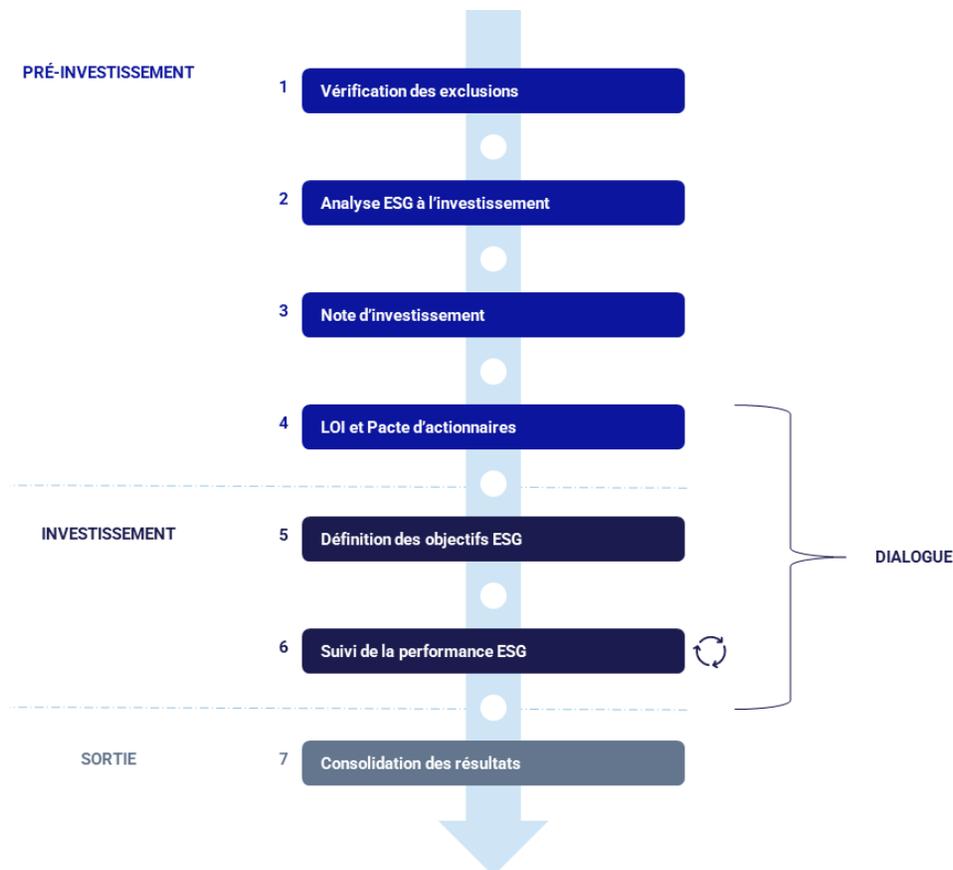
TCP intègre la prise en compte de l'ESG et des risques de durabilité à chaque étape du cycle d'investissement, dès la phase d'analyse des opportunités.

L'objectif de notre politique d'investissement responsable est d'**accompagner le management des entreprises dans la définition et la mise en place de plans d'action RSE** alignés sur les meilleures pratiques de leur secteur d'activité. Toutes les entreprises du portefeuille bénéficient de notre accompagnement en matière d'élaboration de stratégies RSE.

Pour renforcer les compétences ESG des entreprises, nous menons systématiquement les actions suivantes :

- Nous confions aux organes de direction la responsabilité des questions ESG et veillons à ce qu'elles soient discutées au moins une fois par an ;
- Nous encourageons la direction de la société de portefeuille à nommer un représentant ESG ;
- Le cas échéant, nous proposons des formations sur des sujets ESG spécifiques tels que le changement climatique, les empreintes carbone, les mécanismes de partage de la valeur, la réglementation, etc.

PROCESSUS ESG



Etape 1 : Exclusions

TCP vérifie que les cibles d'investissement ne fassent pas partie de sa liste d'exclusions sectorielles. Au-delà des activités illégales, la liste d'exclusions comprend les entreprises qui exercent leur activité dans les secteurs suivants :

- L'exploration, l'extraction, la production, le transport et l'exploitation (y compris pour la production d'énergie ou d'électricité) de charbon, de pétrole et de gaz naturel d'origine fossile et d'hydrocarbures non conventionnels ;
- La production et le commerce de l'huile de palme sans certification durable reconnue (RSPO) ;
- La fabrication et la production de tabac et des produits liés ;
- La fabrication et la production de boissons alcoolisées distillées et des produits liés ;
- La fabrication et le commerce d'armes et de munitions de toute sorte, étant précisé que cette restriction ne s'applique pas dans la mesure où ces activités font partie ou sont accessoires à des politiques non équivoques de l'Union européenne ;
- Les casinos et les entreprises équivalentes ;
- La recherche ou le développement de techniques relatives à des programmes ou des solutions de données électroniques :
 - Qui visent à permettre l'entrée illégale dans les réseaux de données électroniques ou le téléchargement de données électroniques ;
 - Qui visent spécifiquement à soutenir toute activité visée ci-dessous ;
 - Les jeux et casinos en ligne ;
 - La pornographie.

En outre, TCP a défini deux types d'activités pour lesquelles la société de gestion s'assure systématiquement du contrôle approprié des problématiques juridiques, réglementaires et éthiques des entreprises finançant la recherche et le développement de techniques relatives :

- Au clonage humain pour la recherche ou à des fins thérapeutiques ;
- Aux organismes génétiquement modifiés ("OGM").

Etape 2 : Analyse ESG à l'investissement

Les analyses ESG de pré-investissement sont réalisées à l'aide de notre outil interne et associées à des analyses sectorielles supplémentaires si nécessaire. Pour chacune des nouvelles cibles d'investissement, l'équipe d'investissement évalue la performance de l'entreprise sur les critères ESG, en mettant l'accent sur les éléments matériels à son secteur et à ses activités. Chaque analyse est revue par notre Impact Manager.

Les trois piliers ESG sont déclinés en **17 indicateurs** :

- 1 - Climat
- 2 - Energie
- 3 - Déchets et économie circulaire
- 4 - Eau
- 5 - Biodiversité
- 6 - Pollution
- 7 - Politique environnementale
- 8 - Répercussions environnementales dans la chaîne de valeur
- 9 - Emploi et conditions de travail
- 10 - Parité et diversité
- 11 - Qualité et sécurité
- 12 - Communautés locales
- 13 - Chaîne de valeur et droits humains

- 14 - Equilibre des pouvoirs
- 15 - Ethique
- 16 - Politique RSE
- 17 - Partage de la valeur

L'outil ESG développé en interne comprend une double approche de matérialité pour évaluer les risques et les opportunités ESG. L'outil a été conçu pour entrer en conformité avec les normes de *reporting* en vigueur (SFDR, Taxonomie européenne, CSRD) et comprend notamment les indicateurs relatifs aux **14 principales incidences négatives** obligatoires (dites « PAI »). Il est régulièrement mis à jour afin de s'adapter aux dernières préconisations en termes de bonnes pratiques ESG et aux évolutions réglementaires

Dans le cadre de la due diligence, les entretiens menés avec la direction de l'entreprise et les différentes parties prenantes intègrent systématiquement des questions ESG. La due diligence permet notamment de contrôler les éventuelles controverses sur le plan environnemental, social, juridique, ainsi que l'intégrité dans la conduite des affaires. Ces premiers échanges permettent également de sensibiliser les dirigeants des entreprises aux enjeux de durabilité.

La procédure d'analyse permet à TCP de vérifier que les cibles d'investissement respectent l'ensemble des Principes directeurs de l'OCDE et du Pacte mondial de l'ONU.

Etape 3 : Note d'investissement

Les résultats de l'évaluation ESG sont synthétisés dans la note d'investissement, qui met en avant les points forts et les axes d'amélioration de la politique RSE de chaque entreprise ainsi que la matérialité des risques et opportunités liés à la durabilité.

Le comité d'investissement s'engage à prendre en compte les informations ESG présentées dans la note d'investissement lors de sa décision finale ; une faible performance ESG de l'entreprise ou un risque en matière de durabilité trop élevé pouvant mener à un refus d'investissement.

Etape 4 : LOI et Pacte d'actionnaires

Dès l'entrée en négociation, les entreprises sont informées de l'engagement de Trocadero Capital Partners en faveur de la prise en compte des enjeux ESG au moyen des lettres d'offre (LOI) et indique que ces enjeux feront l'objet d'un suivi régulier tout au long de la relation partenariale

Cet engagement est repris dans le Pacte d'actionnaires.

Etape 5 : Définition des objectifs ESG

L'évaluation ESG préalable à l'investissement sert de base à l'identification des domaines d'amélioration. Des objectifs et indicateurs clés de suivi sont alors définis conjointement avec l'équipe de direction de l'entreprise afin d'élaborer un plan d'action RSE aligné sur les meilleures pratiques de leur secteur et produisant des résultats tangibles pour leurs parties prenantes. Ces objectifs sont suivis annuellement et doivent être atteints avant la sortie du portefeuille. Ils doivent être ambitieux mais réalisables.

Etape 6 : Suivi de la performance ESG

Toutes les entreprises du portefeuille bénéficient de notre accompagnement en matière d'élaboration de stratégies et de plans d'action RSE. TCP s'engage à encourager ses participations à mettre en place des initiatives ayant du sens au

INVESTISSEMENT

regard de leurs activités et produisant des résultats tangibles pour leurs parties prenantes sur les enjeux ESG.

TCP a formalisé une « boîte à outil ESG » qui sert de boussole à nos équipes d'investissement pour la mise en place de l'ensemble des bonnes pratiques ESG au sein des participations. Cet outil est régulièrement mis à jour et permet de répondre aux exigences des grands référentiels de gestion durable des affaires (SFDR, CSRD). Il vient alimenter les discussions avec le management lors de la revue annuelle des performances extra-financières.

Nous mesurons les progrès et les impacts en matière de durabilité grâce à la collecte annuelle de données ESG qui donne lieu à une restitution individualisée. Ce suivi permet de gérer les risques en matière de durabilité, de mesurer l'avancement de la participation dans la mise en œuvre de ses objectifs ESG et d'engager le dialogue, voire de proposer un accompagnement spécifique.

Notre processus de collecte de données ESG s'appuie sur les lignes directrices d'Invest Europe et de France Invest. Nous y ajoutons tout indicateur que nos investisseurs pourraient vouloir collecter et travaillons avec les co-investisseurs pour rassembler les informations de manière efficace.

Nos rapports rendent compte de nos impacts et suivent les lignes directrices de la SFDR qui s'appuient sur des cadres tels que la Taxonomie de l'UE, l'Accord de Paris, les Principes directeurs des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La publication annuelle d'informations ESG sur les fonds sous gestion permet d'assurer la transparence de la démarche ESG de TCP.

SORTIE

Etape 7 : Consolidation des résultats

A l'occasion de la cession de la participation par le fonds, le rapport ESG consolidé est remis à l'entreprise et sert de support pour réaliser un bilan global de la démarche ESG et de l'évolution de la performance extra-financière de la société.

Trocadero Capital Partners s'est dotée de la **solution ESG de Greenscope**. Cette plateforme permet au fonds d'assurer la robustesse de l'évaluation extra-financière à toutes les étapes du cycle de vie d'investissement.

Analyse préliminaire

- Mesurer l'éligibilité et l'alignement taxonomie

Due diligence

- Réaliser une analyse interne de la performance ESG

Suivi

- Simplifier la collecte des données ESG auprès des participations
- Assurer le contrôle qualité et la conformité
- Analyser les données et suivre l'évolution
- Réaliser des benchmarks
- Produire des rapports personnalisés pour chaque participation



INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE

L'évaluation et la gestion des risques de durabilité sont intégrées à chaque étape du processus d'investissement de TCP, qui a par ailleurs élaboré des politiques dédiées sur certaines thématiques.

Changement climatique

Notre politique dédiée à la lutte contre le changement climatique consiste à **intégrer systématiquement les enjeux et les risques climatiques** à chaque étape de notre processus d'investissement. Nous nous engageons à mesurer les émissions de gaz à effet de serre de nos participations et à collaborer activement avec les entreprises pour développer des stratégies de réduction des émissions mais également des plans d'adaptation et de résilience face aux impacts climatiques. Nous évaluons systématiquement les risques climatiques associés aux activités de nos participations.

Nous organisons régulièrement des campagnes de mesure de l'empreinte carbone pour les entreprises de notre portefeuille. Toutes les entreprises de notre dernier fonds ont eu la possibilité d'être accompagnées par notre Impact Manager pour mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes convaincus que cette opération est très efficace pour sensibiliser les dirigeants et les employés, et ouvrir la voie à des actions concrètes.

Biodiversité

Notre politique sur la biodiversité est en cours de réflexion et vise à intégrer des pratiques de préservation de la biodiversité dans notre processus d'investissement. Nous reconnaissons l'importance cruciale de la biodiversité pour la durabilité à long terme de nos participations et nous travaillons à développer une approche systématique pour évaluer et atténuer les impacts négatifs sur les écosystèmes.

Droits humains et droits des travailleurs

Nous nous engageons à intégrer rigoureusement les principes des **droits de l'homme** dans notre processus d'investissement. Nous nous assurons que nos participations respectent et promeuvent les **droits fondamentaux des employés, des communautés locales et des autres parties prenantes**, en effectuant des évaluations de diligence raisonnable pour identifier et remédier aux risques liés aux droits de l'homme. Nous encourageons des pratiques commerciales éthiques et transparentes, soutenons les initiatives visant à améliorer les conditions de travail, et collaborons avec nos participations pour développer des politiques et des programmes dédiés.

Chaîne de valeur

Notre approche de la gestion des risques prend en compte la **vision de l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises**. Nous nous engageons à identifier, évaluer et atténuer systématiquement les risques de durabilité tout au long de la chaîne de valeur de nos entreprises en portefeuille. Nous nous assurons que nos participations adoptent des pratiques responsables en matière de sourcing, de production et de distribution, et qu'elles respectent les normes internationales en matière de droits de l'homme, d'environnement et de gouvernance. Nous collaborons avec les entreprises pour mettre en place des systèmes de traçabilité et de contrôle afin de prévenir les violations et de promouvoir la transparence. En outre, nous soutenons les initiatives visant à renforcer la résilience de la chaîne de valeur face aux perturbations et aux crises potentielles.

Ethique

Notre politique en matière d'éthique et de bonne gouvernance s'engage à promouvoir des **pratiques d'affaires transparentes, responsables et conformes aux normes éthiques les plus élevées**. Nous intégrons des évaluations de la gouvernance d'entreprise et des risques de corruption dans notre processus d'investissement, et nous exigeons de nos participations qu'elles adoptent des politiques rigoureuses de lutte contre la corruption et les pratiques frauduleuses. Nous soutenons nos entreprises dans la mise en place de structures de gouvernance solides, incluant la transparence financière, l'indépendance des conseils d'administration, et des

mécanismes efficaces de contrôle interne. Nous veillons à ce que toutes les parties prenantes soient traitées équitablement et que des systèmes de dénonciation soient en place pour signaler les comportements contraires à l'éthique.

Controverses

Nous avons instauré un mécanisme de surveillance des controverses ESG afin de détecter, évaluer et gérer les controverses ESG affectant nos participations. Nous mettons en place des systèmes de veille proactive et de signalement afin d'identifier rapidement les incidents ESG, tels que les violations des droits de l'homme, les dommages environnementaux et les comportements contraires à l'éthique. Nous analysons chaque controverse pour en comprendre les causes profondes et travaillons étroitement avec les entreprises concernées pour développer et mettre en œuvre des plans de remédiation. Nous nous engageons également à communiquer de manière transparente avec nos investisseurs et autres parties prenantes sur les controverses significatives et les actions correctives entreprises. Ce processus de surveillance continue vise à minimiser les risques et à renforcer la résilience et la responsabilité de nos investissements.

Nous vérifions par ailleurs systématiquement que les cibles d'investissement et les entreprises en portefeuille respectent les Principes directeurs de l'OCDE et du Pacte mondial de l'ONU.

DECLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE (DECLARATION « PAI »)

La procédure d'analyse et de suivi ESG de TCP comprend l'évaluation des indicateurs relatifs aux **14 principales incidences négatives** obligatoires (dites « PAI »).

En 2023, le taux de couverture est de 100%.

Indicateur	Elément de mesure	Incidence 2023	Unité
1. Emissions de GES	Emissions (scopes 1, 2 & 3) financées par TCP	43 262	tCO ₂ e
2. Empreinte carbone	Emissions (scopes 1, 2 & 3) rapportés au M€ d'encours de TCP	237	tCO ₂ e par M€ investi
3. Intensité de GES	Intensité carbone moyenne par M€ de chiffre d'affaires des entreprises	143	tCO ₂ e par M€
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des entreprises concernées	0	%
5. Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable	Moyenne pondérée par la valeur des investissements	93	%
6. Intensité de consommation d'énergie dans les secteurs à fort impact climatique	Moyenne pondérée par la valeur des investissements	Industrie : 4,22 Construction : 0,65 Commerce : 4,9 Transport : 0,45	GWh / M€ investi
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Moyenne pondérée par la valeur des investissements	0	%
8. Rejets dans l'eau	Moyenne pondérée par la valeur des investissements	0	t par M€ investi
9. Déchets dangereux et radioactifs	Moyenne pondérée par la valeur des investissements	0,03	t par M€ investi
10. Violation des principes du PMNU et de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des entreprises concernées	0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité aux principes du PMNU et de l'OCDE	Part d'investissement dans des entreprises concernées	20	%
12. Ecart de rémunération homme-femme non corrigé	Moyenne pondérée par la valeur des investissements	22,2	%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Moyenne pondérée par la valeur des investissements	19,5	%
14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des entreprises concernées	0	%
ENV 4. Sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Moyenne pondérée par la valeur des investissements	58	%
SOC 2. Taux d'accident	Moyenne pondérée par la valeur des investissements	0,04	Accident par ETP